

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 16 mars 2026

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 16 mars 2026, à 18 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS(ES) :**

Siège #1	Steve Roy, conseiller
Siège #2	Berthier Fortin, conseiller
Siège #4	Harold Morissette, conseiller
Siège #5	Marco Sirois, conseiller
Siège #6	Serge Fillion, conseiller

**EST ABSENTE :**

Siège #3	Johanne Fillion, conseillère
----------	------------------------------

Formant quorum sous la présidence du maire, Rémi Fortin.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Rémi Fortin, informe le conseil qu'à moins qu'il ne le manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Rémi Fortin, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Rémi Fortin, maire, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

**2026-03-066**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 mars 2026 tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2026-03-067**

**CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVRIL 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté un calendrier des séances ordinaires pour l'année en cours ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire prévue au calendrier pour le mois d'avril 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Harold Morissette, et résolu :

**QUE** la séance ordinaire du Conseil municipal prévue le lundi 6 avril soit reportée au mardi 7 avril à 19 h 30, à la salle du Conseil située au 178, avenue Saint-René, à Saint-René-de-Matane.

**QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à donner un avis public de ce changement, conformément au *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**